

Compte-rendu du conseil municipal du 23 mars 2018

Présents : Christiane COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Pascale VIRICEL, Jean-Paul BUELLET, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Chrystelle GUIXA, Jean-Luc FROMONT.

Excusés : Sylvie TRIPLET, Joëlle TABOULOT (pouvoir donné à Hervé COLAS), Robert VELON (pouvoir donné à Martial LOISY), Nicolas MICHALET, Karine COLIGNON (pouvoir donné à Jean-Paul BUELLET)

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 16 février et passe à l'ordre du jour.

1) **Budget général :**

• **Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 :**

Le compte administratif du budget général est conforme au compte de gestion du percepteur. Présentés par Hervé Colas, ils sont adoptés à l'unanimité, le compte administratif étant voté en l'absence de Mme le Maire.

– Fonctionnement 2017 : avec 706 844.31 € de recettes et 490 998.11 € de dépenses, le budget laisse apparaître un excédent de 215 846.20 €.

– Investissement 2017 : avec 1 287 398.40 € de recettes et 701 742.52 € de dépenses, le budget laisse apparaître un excédent de 585 655.88 €.

Les principaux investissements de 2017 ont été l'aménagement du Logis Neuf (314 358.27 € réalisés), la construction des vestiaires (202 564.84 € réalisés), des achats de matériels dont le camion plateau (12 336.68 €), des travaux dans les bâtiments et aménagements (46 081.61 €), et les travaux autour de l'église dont la rénovation des peintures et le début d'aménagement de la place (26 668.12 €).

Au sein des recettes figurent notamment les 800 000 € d'emprunt réalisés pour financer les gros travaux : vestiaire et aménagement du Logis Neuf.

• **Affectation des résultats 2017 :**

– En fonctionnement : excédent 2017 de 215 846.20 €.

– En investissement : excédent 2017 de 585 655.88 €, auquel il faut ajouter le résultat reporté des années précédentes (17 475.43 €) et retrancher les restes à réaliser en report de crédit (820 151.78 € en dépenses et 45 450 € en recettes) soit un besoin de financement de 171 570.47 €.

Sur proposition de la commission des finances, le conseil décide à l'unanimité d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2017 aux besoins de financement des investissements 2017 (171 570.47 €) et de reporter le reste en fonctionnement 2018 (44 275.73 €).

• **Durée d'amortissement des travaux d'enfouissement des réseaux secs du Logis Neuf**

Le conseil délibère à l'unanimité pour une durée d'amortissement de 5 ans pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs du Logis Neuf.

• **Vote des taux d'imposition 2018**

Les membres du conseil adoptent à l'unanimité les taux d'imposition communaux proposés par la commission des finances :

Taxe Habitation : 12.84 %

Taxe Foncière : 16.47 %

Taxe Foncier Non Bâti : 44.80 %

Cette augmentation des taux communaux vient équilibrer la baisse des taux intercommunaux (voir ci-dessous), pour une pression fiscale égale pour les administrés.

• **Budget Primitif 2018 :**

La construction du budget primitif 2018 s'inscrit dans la continuité du budget 2017 :

- poursuite de l'harmonisation sur 6 années des taux d'imposition au sein de la nouvelle Communauté d'agglomération : comme pour 2017, l'adjoint aux finances propose de « récupérer » les baisses de taux de la Communauté d'agglomération en augmentant les taux communaux dans la même proportion, ce qui permet à la commune d'augmenter ses recettes fiscales sans augmenter la pression fiscale locale pesant sur ses habitants.

- Poursuite de la baisse des dotations de l'état, sachant que celles-ci ne sont pas encore connues à ce jour.

- Poursuite des gros investissements engagés en 2017 : fin du programme vestiaires, fin de la 1^{ère} tranche du Logis Neuf et démarrage de la 2^{nde} tranche.

Hervé Colas présente le budget primitif 2018 construit avec les informations connues ce jour :

- Fonctionnement : Les recettes prévues s'établissent à 728 345.73 € et les dépenses à 517 570.32 €.
- A noter au niveau des dépenses en moins la prise en charge par la nouvelle Communauté

d'agglomération du service GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et la baisse de la participation au budget du SIVOS. Des dépenses supplémentaires ont été inscrites pour le ménage des nouveaux vestiaires du gymnase, l'augmentation du coût de l'énergie et les intérêts sur les nouveaux emprunts. Un excédent de 210 775.41 € est dégagé pour la section d'investissement.

- Investissement : Les dépenses et les recettes sont équilibrées à 1 462 323.51 €. Les investissements importants sont : la poursuite de l'aménagement du Logis Neuf (1 072 402.98 €), la fin de la construction des vestiaires du gymnase (159 748.37 €), l'aménagement de la place autour de l'église (70 000 €).

La dette de la commune s'élevait au 1er janvier 2018 à 1 247 383.20 € soit environ 918 €/hab (contre 380 € en 2017). Cette évolution est la conséquence des emprunts et avances de TVA réalisés pour les gros chantiers engagés en 2017. La dette par habitant repartira à la baisse au cours des prochaines années, étant entendu que les gros investissements sont forcément espacés de quelques années.

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité.

2) Budget assainissement :

• Compte Administratif et Compte de Gestion 2017 :

Le compte administratif du budget assainissement est conforme au compte de gestion du percepteur. Ils sont adoptés à l'unanimité, le compte administratif étant voté en l'absence de Mme le Maire :

- Fonctionnement 2017 : avec 78 814.80 € de recettes et 59 837 € de dépenses, le budget laisse apparaître un excédent de 18 977.80 €.
- Investissement 2017 : avec 374 934.99 € de recettes et 183 087.06 € de dépenses, le budget laisse apparaître un excédent de 191 847.93 €. Les dépenses intègrent une partie de la 1^{ère} tranche d'assainissement du Logis Neuf et les recettes intègrent un emprunt de 200 000 €.

• Affectation des résultats 2017 :

- En fonctionnement : excédent 2017 de 18 977.80 € auquel il faut ajouter l'excédent reporté des années précédentes (136 647.58 €) soit un excédent cumulé de 155 625.38 €.
- En investissement : excédent 2017 de 191 847.93 € auquel il faut ajouter l'excédent reporté des années précédentes (46 113.13 €) soit un excédent cumulé de 237 961.06 €. En intégrant les restes à réaliser 2017 en report à nouveau (313 635.46 €), le besoin en financement s'établit à 75 674.40 €.

Sur proposition de la commission des finances, le conseil décide à l'unanimité d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2017 aux besoins de financement des investissements 2017 (75 674.40 €) et de reporter le reste en fonctionnement 2018 (79 950.98 €).

• Budget Primitif 2018 :

- Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 153 627.98 €. Cela permet un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 60 000 €. On notera la participation aux charges de personnel de la commune (au prorata des heures effectuées pour le service d'assainissement collectif) pour un montant de 6 453 € (4 % de la masse salariale 2017).
- Section d'investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 532 335.40 €. Les dépenses sont orientées vers la poursuite de la mise en séparatif du Logis Neuf.

Hervé COLAS indique qu'il s'agit là du dernier budget primitif assainissement voté par le conseil municipal, car conformément à la loi NOTRe, la compétence assainissement sera reprise par la Communauté d'agglomération au 1/01/2019.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

3) Recrutement d'un ouvrier communal polyvalent

Le contrat aidé de Laurent BOZONNET arrivera à son terme au 30/04/2018. La commune est satisfaite de son travail et de sa motivation et souhaite le garder au sein de son service technique. Les possibilités de bénéficier de nouveau d'un contrat aidé sont à l'étude, permettant ainsi de lui faire bénéficier de multiples formations et d'assumer un coût moindre. A suivre.

Lucien LEMAIRE fera valoir son droit à la retraite au 31/05/2018. Le recrutement d'un nouvel ouvrier communal polyvalent va donc être lancé prochainement.

Les membres du conseil évoquent la mise en service des nouveaux vestiaires du gymnase et le besoin d'entretien des locaux. Le gymnase est très utilisé avec un planning d'utilisation rempli. Hervé COLAS informe que le SIVOS sera amené à procéder à deux recrutements prochainement, et propose d'ajouter 4h de ménage à l'un des contrats pour assurer l'entretien d'une partie des vestiaires (l'autre partie étant à la charge des utilisateurs, notamment le basket club) et de la salle des fêtes (pour décharger les agents techniques). Le conseil approuve cette proposition.

4) Promesse de convention avec SOLVEO

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal l'avait autorisée à signer une convention d'occupation du domaine privé de la commune avec l'entreprise Solvéo, promoteur du parc éolien, lors de la séance du 26 janvier. Des précisions et modifications ayant été demandées et apportées, SOLVEO propose la signature d'une promesse de convention d'occupation du domaine privé en attendant le début du chantier de construction.

Après débat, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer cette promesse de convention de passage et de surplomb du domaine privé entre la commune de Confrançon et l'entreprise Solveo Energie par 10 voix pour et 2 abstentions.

5) Soirée Trompes de chasse à l'église

Le conseil définit l'organisation de la soirée Trompes de chasse du 21/04 à 20h30 à l'église. Les sonneurs de St Etienne du Bois joueront 3 aubades. La participation à la soirée sera libre.

Mr Vitaloni, peintre restaurateur sera invité à présenter ses travaux.

Des pâtisseries et boissons seront proposées par les membres du conseil municipal sous chapiteau.

6) Questions et communications diverses

- Le comité de pilotage « installations sportives » s'est réuni le 10 mars pour visiter les installations sportives de St Didier. Le conseil municipal de St Martin a donné son accord pour participer à hauteur d'un tiers à la réfection de l'éclairage du stade de Confrançon. Les élus de St Didier doivent étudier prochainement la question de leur participation, ce qui laisse entrevoir la possibilité d'une solution concertée entre les 3 communes. Après un premier cycle consacré à la visite des sites sportifs des 4 communes, le comité de pilotage a convenu de travailler sur les coûts de fonctionnement des différentes installations sportives assumés par les différentes communes.
- Comme évoqué lors de précédents conseils municipaux, la commune de Confrançon est en contact avec l'association Bresse Energies Citoyennes pour envisager l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux. Le projet a évolué récemment vers la toiture du gymnase, qui permet l'installation d'une surface plus importante de panneaux (250 m² pour 36KWc), et donc un équilibre financier moins compliqué que les toitures plus petites un temps pressenties. Des questions subsistent sur les différentes étapes à mettre en œuvre, mais il semble important de lancer rapidement la démarche de publicité pour appel à manifestation d'intérêt. Jean-Luc FROMONT se charge du suivi du dossier.
- Mme le Maire indique qu'ALEC01, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain propose d'organiser une conférence sur les énergies renouvelables, en mai, possiblement à Montrevel. Le conseil constate que cette initiative est de nature à répondre au besoin d'information des habitants sur le vaste sujet des énergies renouvelables et ses concrétisations locales.
- Le comité de fleurissement a tenu récemment son assemblée générale qui a permis d'arrêter des positions quant à l'organisation de la vogue et du feu d'artifice. Le comité se dit prêt à gérer la réservation des forains ainsi que leur accueil, tout en remettant l'ensemble des documents nécessaires obligatoires à la mairie. Il s'est par ailleurs prononcé contre toute prise en charge financière d'une partie du feu d'artifice.
- Le conseil municipal donne un avis défavorable à la prise en charge par la commune du coût du feu d'artifice. La vogue aura donc lieu sans feu d'artifice en 2018. A voir pour 2019...
- Jean-Paul BUELLET indique que l'entreprise chargée de la réfection de la conduite d'eau route de Curtafond souhaite installer sa base de vie en dessous du cimetière. Le conseil donne son accord pour l'aménagement d'une plateforme empierrée qui permettra d'anticiper sur la réalisation du futur parking.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.